

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-474/SG/CD (rendue exécutoire par arrêté n° 71-474/SG/CD du 31 mars 1971)

n° 71-474/SG/CD

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
31 mars 1971

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1971

Date du numéro
10 avril 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 164/7° L du 27 mars 1971 de la Chambre des Députés habilitant le Président du Conseil de Gouvernement à contracter au nom du Territoire auprès de la Caisse des Prestations sociales du Territoire Français des Afars et des Issas, un emprunt destiné à financer l'installation d'une nouvelle conduite de refoulement entre Îles stations de pompage d'Ambouli et les réservoirs de la ville de Djibouti.